

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 68 (1923)
Heft: 4

Artikel: Émigration et défense nationale
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emigration et défense nationale.

La question de l'émigration n'est pas simplement d'ordre économique. Elle soulève des problèmes d'ordre moral et politique. Elle nous intéresse au point de vue militaire, par ses répercussions sur la population masculine.

Le recrutement de l'armée d'un pays dépend de la plus ou moins grande vitalité de la race. L'excédent de naissances sur les décès est la mesure et la base de cette vitalité. Il arrive que dans les pays à forte natalité l'augmentation rapide et constante de la population rende l'émigration nécessaire. Ce « trop-plein » se déverse, alors, tout naturellement, sur les contrées moins peuplées, sur les colonies, s'il s'agit de puissances maritimes. L'Allemagne, l'Italie ont une émigration proportionnée à leur forte natalité.

Qu'en est-il de la Suisse ? Le nombre des Suisses qui quittent leur pays est-il compensé par l'excédent des naissances ? Question vitale, mais trop peu connue dont l'importance ne peut, cependant, échapper à ceux que préoccupe l'avenir de la Suisse comme nation.

Je voudrais essayer de démontrer que notre peuple et nos autorités ont perdu et gaspillé des forces considérables pour n'avoir jamais voulu étudier sur toutes ses faces cette question complexe, pour avoir, depuis cent ans à peu près, traité avec la plus coupable indifférence un problème auquel les autres pays vouent une attention particulière.

Actuellement, en cherchant à corriger les erreurs passées, par un brusque et intempestif changement de système, on risque fort d'aggraver une situation difficile et de rompre un équilibre ethnique déjà très compromis.

Il faudrait, surtout, comprendre qu'émigration, immigration, établissement des étrangers et naturalisations ne sont que les divers aspects d'un même ensemble de lois naturelles et qu'on ne saurait les envisager séparément.

* * *

L'émigration est, chez nous, une maladie ancienne. Elle a revêtu diverses formes au cours des siècles. Nous pourrions remonter à l'époque lointaine où les Helvètes, après avoir brûlé leurs villes et leurs villages, s'en allèrent au nombre de 300 000, chercher une nouvelle patrie vers l'ouest, du côté de l'Océan. A cette époque, les migrations des peuples étaient fréquentes, et les Helvètes partageaient le goût des autres Gaulois pour les expéditions lointaines.

Mais dans la suite, pendant plus de cinq siècles, le peuple des cantons a connu un genre d'émigration tout spécial qui lui permit de rétablir l'équilibre économique du pays et de mettre en valeur ses aptitudes guerrières : *le service militaire étranger*. Lorsque, au XVIII^e siècle, la Suisse entretenait 80 000 hommes de troupes au service de différents Etats étrangers, la question de l'émigration se trouvait réglée automatiquement. En outre, le pays pouvait s'enorgueillir d'une natalité remarquablement élevée qui permettait au recrutement de combler largement les vides de la guerre, sans s'attaquer aux forces vives de la nation. Dans les familles de huit à dix enfants, ce qui était la moyenne à la campagne, si deux ou trois fils s'en allaient au régiment, les autres restaient pour aider le père, et les filles ne songeaient pas à courir le monde. Les hommes, leur temps de service terminé, revenaient se marier au pays.

Vers la fin du XVIII^e siècle, cependant, on vit naître une nouvelle forme de l'émigration : *la forme commerciale*. On s'inquiéta très vite de cette exode qui venait se greffer sur l'émigration militaire. Les femmes, à leur tour, furent prises par la contagion et quittèrent le foyer paternel.

Le célèbre médecin Tissot, de Lausanne, écrivait en 1761, dans son *Avis au peuple sur sa santé* : « L'expatriation commerçante a les mêmes dangers que ceux du service étranger, à ceux de la guerre près qui sont, peut-être, les moins considérables. Je la crois plus nombreuse, elle a ses inconvénients particuliers, et malheureusement c'est une épidémie dont les ravages vont croissant. » Tissot voyait parfaitement clair. Mais les ravages de l'épidémie qu'il signalait ont été,

dans la suite, aggravés par deux faits nouveaux : *la diminution de la natalité et l'immigration étrangère.*

La natalité, en Suisse, a baissé constamment depuis le milieu du XIX^e siècle. En même temps la population étrangère domiciliée augmentait dans des proportions telles qu'en 1914 elle atteignait 580 000, soit le 14,7 ‰ du chiffre total des habitants. Pendant la guerre, elle redescendit à 412 000, le 10,6 ‰, ce qui représente encore la plus forte proportion de l'Europe ¹.

Les naissances sont surtout en diminution : *dans les villes*, où elles ne suffisent plus, souvent, à compenser les décès (à Genève, de 1910 à 1920, l'excédent des décès sur les naissances est de 3149) ; *dans les cantons protestants, et dans la Suisse romande*, surtout, qui donne les chiffres les plus faibles. La natalité moyenne de la Suisse est sensiblement au-dessous de la normale.

L'excédent des naissances sur les décès exprime clairement la situation :

En 1918, les décès ont dépassé les naissances. Il y a eu un déficit de 2376.

En 1919	l'excédent a été de	17.193
En 1920	»	25.198
En 1921	»	31.290
En 1922	»	26.000 (approx.)

La moyenne annuelle, depuis 1918 est donc de 20 000, y compris les naissances d'étrangers. Enlevez de ce chiffre les enfants d'étrangers, ceux du sexe féminin, les réformés et le déchet normal par décès, c'est-à-dire plus du 50 ‰, et vous aurez une idée de ce que sera l'effectif d'une classe de recrues dans une vingtaine d'années !

A cette anémie chronique vient encore s'ajouter le fléau de l'émigration.

Depuis 1918, chaque année, 18 000 hommes incorporés dans l'armée ont quitté le pays, soit en moyenne 23 000 personnes par an, si l'on ajoute les femmes, les enfants et les hommes non astreints au service ; ce qui fait, en cinq ans, plus

¹ Tandis que la population étrangère en Suisse, de 1888 à 1910 augmentait de 161 ‰, les Suisses n'augmentaient que de 21 ‰.

de 100 000 personnes. Si l'on admet qu'un cinquième de ces gens rentreront après quelques années (supposition la plus favorable), il n'en reste pas moins vrai que 80 000 sont perdus pour nous, chiffre formidable qui dépasse largement nos possibilités.

L'émigration enlève donc à notre armée, bon an, mal an l'équivalent d'une classe de recrues en plus du déchet normal. Avec la diminution des effectifs, conséquence du recrutement limité, on peut évaluer à 200 000 hommes en dix ans, la perte qui en résulte pour la défense nationale.

L'immigration étrangère avec tous ses inconvénients et ses dangers, ne pourra jamais remplacer les paysans tenaces, économes, laborieux, et les ouvriers spécialistes intelligents qui nous quittent. Le meilleur système de naturalisation ne compensera jamais le départ de beaucoup des meilleurs éléments de notre population.

La notion d'émigrant demande à être précisée. Officiellement, au Département politique, on ne considère comme émigrants (*Auswanderer*) que les seuls individus qui s'embarquent dans les ports d'Europe pour les pays d'outre-mer. Par conséquent, tous ceux qui s'en vont en Asie, par exemple, par d'autres voies, ou dans les pays européens, ne figurent pas dans les statistiques fédérales. C'est grâce à cette conception bureaucratique qu'on peut parler de cinq à huit mille émigrants, alors qu'en réalité, il y en a 20 à 25 000 par an.

Il n'existe pas de données statistiques exactes sur les Suisses à l'étranger. On évalue généralement leur nombre à 400 000. Il y en a certainement davantage. Le contrôle est très difficile, les consuls eux-mêmes ne sont pas au clair. On n'est pas encore parvenu à savoir combien il y a de Suisses à Paris, comment serait-on mieux renseigné sur ceux qui sont dispersés dans d'immenses et lointaines contrées ? Ceux qui paient régulièrement leur impôt militaire sont une très petite minorité. Les hommes astreints au service habitant l'étranger ne peuvent rentrer pour leurs cours de répétitions que s'ils vivent dans un pays voisin. On en a vu, en août 1914, à la mobilisation générale, accourir d'Amérique ou d'Australie ; beaucoup même, ceux des services complémentaires, se sont pré-

sentés par suite d'une erreur, car l'ordre de mobilisation ne les concernait pas. Ces braves gens ont été souvent fort mal reçus, à leur arrivée, par des fonctionnaires grincheux, dépourvus du plus élémentaire bon sens qui les renvoyaient rudement ou leur refusaient une gamelle de soupe parce que le cas n'était pas prévu par le règlement d'administration. Nous avons admiré avec raison la fidélité au devoir des Suisses de l'étranger qui ont tout abandonné pour répondre à l'appel. On n'a pas parlé de ceux, plus nombreux hélas ! qui ne se sont pas dérangés, parce que leur devise était devenue : *ubi bene, ibi patria*. Les illusions ne sont pas permises ; en cas de guerre, on estime que 10 000 hommes seulement rentreraient de l'étranger, sur 80 000 mobilisables environ. Il est juste de dire que parmi les défailants il y aura une certaine quantité d'officiers et de soldats empêchés de rejoindre leur corps par les autorités de leur pays de résidence, internés par les belligérants ou bloqués derrière les fronts.

Il est heureux que le Conseil fédéral ait autorisé les jeunes gens habitant l'étranger à passer leur visite sanitaire au consulat suisse le plus rapproché. Ils ont ainsi la possibilité de faire leur école de recrues et d'apprendre à connaître leur pays. Ceux qui peuvent profiter de cet avantage sont peu nombreux, car tous n'ont pas les moyens de s'offrir un voyage long et coûteux, sans aucune indemnité de la Confédération. Mais le principe est admis et c'est là un grand progrès.

* * *

Les causes de l'émigration sont économiques ou politiques.

Dans les années 1798 à 1802, nous avons eu une émigration politique. Pour échapper à la conscription et à la tutelle française, sous le régime de la République helvétique, des milliers de Suisses s'exilèrent pour former des régiments à la solde d'Angleterre, destinés à chasser les Français du sol suisse.

Quinze ans plus tard, nous avons eu un mouvement considérable d'émigration dû aux circonstances économiques. Lorsque Napoléon I^{er}, pour ruiner l'Angleterre, lui fermait le marché du continent, l'industrie textile de la Suisse avait des

ramifications dans toute l'Europe et des comptoirs jusque dans le Levant. Dès la première heure, Napoléon prit conscience de la force de résistance que la Suisse allait opposer à la réalisation de sa politique. Il ne put la briser complètement. Mais malgré l'énergie avec laquelle l'industrie et le commerce suisses luttèrent contre le blocus continental, plusieurs régions de notre pays, surtout les cantons orientaux, présentaient en 1811 et 1812 l'aspect de la plus affreuse misère. Après avoir mutilé la Suisse, Napoléon l'avait ruinée. Tous les appels de la Diète à la pitié de l'empereur restèrent sans réponse. Il se contenta de presser le recrutement des régiments suisses qui furent ensevelis dans les neiges de Russie. L'émigration en masse fut alors la dernière ressource de ces contrées épuisées. De nouveau, des milliers de Suisses, chassés, cette fois, par la faim et la misère, s'expatrièrent¹.

En dehors des périodes de dépression économique générale qui suivent les grandes guerres et les troubles politiques, l'émigration atteint, tour à tour, certaines catégories de travailleurs, suivant les branches d'industrie qui chôment.

Cependant, même lorsque la situation économique est normale, l'expatriation conserve, chez nous, ce caractère épidémique dont parlait Tissot au XVIII^e siècle, maladie contagieuse, dont les ravages atteignent des contrées entières. Le plus souvent, nos émigrants partent sans nécessité, par simple caprice, ou surtout par imitation. Les parents et les amis fixés de l'autre côté de l'Océan appellent ceux qui sont restés au pays ; l'exemple des familles voisines, dans le même village, la propagande habile des agents décident enfin les hésitants. Un beau jour, les Juifs achètent le bétail, dispersent les meubles. La vieille ferme au grand toit, abandonnée, abritera bientôt quelque ménage de cordonniers italiens ou allemands naturalisés suisses.

Nos émigrants ne sont pas, en général, comme ceux d'autres pays, des miséreux, des déclassés ou des gens sans aveu, mais de bons éléments, économes, intelligents et aisés. En 1911, par exemple, ils ont payé aux agences d'émigration

¹ Voir : Bernard de Cérenville, D^r en lettres, *Le système continental et la Suisse*. Lausanne. 1906.

2 230 513 francs. Les deux tiers d'entre eux voyagent en II^e classe sur les bateaux. Leur capacité productive représente un capital considérable qui se trouve, ainsi, dérobé à la mère patrie en même temps qu'une force morale précieuse.

* * *

On remarque, actuellement, une recrudescence subite et inquiétante de l'émigration. La contagion gagne de proche en proche. Les journaux annoncent des départs incessants et des entreprises de « colonisation » dans tous les continents. Les consulats étrangers sont assaillis de demandes. La crise économique que traverse l'Europe explique en partie cette fureur de s'en aller. Les indemnités de chômage pèsent lourdement sur les budgets des cantons et de la Confédération.

Mais ce qui contribue à donner un caractère tout spécial à cet exode en masse qui rappelle les plus mauvais jours de notre histoire, c'est l'appui inattendu que lui prête le Conseil fédéral. C'est là le fait nouveau. Le Conseil fédéral encourage maintenant l'expatriation et lui prête son appui moral et financier. Jusqu'ici, le Département politique s'était borné à dresser des statistiques et à empêcher les abus. Il sort de sa réserve et cherche à organiser et à diriger le mouvement. Le comité de la Société de colonisation intérieure à Zurich a été chargé d'étudier le problème, de préparer des projets d'émigration, de centraliser les renseignements. Une commission s'est rendue en France, d'accord avec le gouvernement de la République, pour chercher des terrains où l'on dirige nos chômeurs. Les sans-travail nous restent, mais les agriculteurs s'en vont. On parle de subsides importants. Des entreprises se créent pour la colonisation de contrées nouvelles au Canada, en Argentine et ailleurs.

En principe, l'autorité fédérale a raison de s'intéresser pratiquement à la prospérité de la « quatrième Suisse », car, depuis 80 ans environ, les Suisses essaient au hasard dans le monde entier, au gré de leurs caprices, abandonnés à leur sort, sans être ni dirigés, ni groupés, ni conseillés, ni protégés par la mère patrie. En négligeant si longtemps nos devoirs vis-à-vis de nos compatriotes à l'étranger, nous avons facilité

leur dénationalisation. Beaucoup d'entre eux ont brisé les liens qui les rattachaient au pays et se sont laissé assimiler et absorber par leur nouvelle patrie. La patrie est exigeante, exclusive. On ne peut servir à la fois deux maîtres, aimer deux mères. Il faut choisir.

L'encouragement officiel donné tout à coup à l'émigration vient trop tard ou trop tôt. Il est permis de se demander s'il est opportun d'augmenter encore le nombre déjà disproportionné des Suisses hors de Suisse. Dans quelles limites peut-on encourager encore l'émigration sans nuire au développement normal du pays, sans compromettre notre capacité productive, sans favoriser l'invasion étrangère, sans tarir les sources du recrutement de notre armée ?

Pour mon compte, je crois que nous avons depuis longtemps dépassé la limite extrême, et que le moment est singulièrement mal choisi pour pousser hors des frontières une population qui n'a plus de réserves disponibles. C'est dépenser son capital sans espoir de le reconstituer.

Il ne peut être question d'empêcher ou d'interdire l'émigration, mais de l'enrayer et de la régulariser. Elle ne doit pas s'attaquer aux forces vives de la nation. On ne peut nier les services qu'une partie de nos compatriotes à l'étranger rendent à notre commerce et à notre industrie en créant de nouveaux débouchés à nos produits. Il est, certes, plus que jamais nécessaire que nous ayons des Suisses hors du pays qui nous fassent connaître avantageusement et facilitent nos rapports internationaux. Nos autorités ont le devoir de chercher à l'étranger, pendant la crise, du travail pour nos chômeurs, d'organiser la « quatrième Suisse », pour qu'elle renforce notre production. Nous ne pouvons utiliser entièrement notre main-d'œuvre industrielle chez nous ; certaines catégories de commerçants, de techniciens doivent se placer à l'étranger. Il peut en résulter un échange international profitable. Entourer notre pays d'une muraille de Chine serait le condamner à l'impuissance. Mais il faut préférer l'*émigration temporaire* d'artisans, d'employés de commerce, à l'*expatriation sans espoir de retour* des agriculteurs, car « la fa-

mille paysanne est la cellule mère de la population tout entière¹. »

Les émigrants temporaires rapportent chez nous des méthodes nouvelles et font profiter notre économie nationale de leurs expériences. Il va sans dire, aussi, que nous n'avons pas place, chez nous, pour les nombreux professeurs, ingénieurs, chimistes, électriciens, docteurs en sciences, etc., que produisent nos sept universités et notre Ecole polytechnique. Les retenir tous serait créer un prolétariat intellectuel. Par contre, les étrangers qui, chez nous, exercent certains métiers délaissés par les Suisses doivent leur céder la place (coiffeurs, aides-pharmaciens, commis-libraires, maçons, tailleurs, cordonniers, marchands de primeurs, etc.). On peut y arriver peu à peu, sans violences et sans injustice, par le développement de l'instruction professionnelle et par les conseils donnés à la jeunesse sur le choix d'une profession. Il est inadmissible et humiliant que des milliers de Suisses soient mis à la porte de leur propre maison pour permettre à des milliers d'étrangers de gagner leur vie à nos dépens. La Société de colonisation intérieure estime à 50 000 le nombre des familles d'agriculteurs qui peuvent être placées dans le pays, dans les terrains mis nouvellement en culture, assainis, ou susceptibles d'être défrichés.

* * *

Si nous voulons tirer des conclusions de cet exposé forcément incomplet d'un vaste sujet, nous dirons que le problème de l'émigration intéresse directement l'armée. Il doit être étudié dans ses causes et ses effets. *Tout officier a le devoir de chercher à combattre une maladie qui nous enlève, chaque année, l'effectif d'une division entière (18 000 incorporés)*. Une assez longue expérience personnelle m'a prouvé qu'il est souvent facile de retenir des jeunes gens au pays en leur aidant à chercher une occupation, ou en leur démontrant que ce qu'ils ont ici est préférable à l'incertitude et au mirage de l'étranger. On peut agir par l'enseignement pré-

¹ Mesures propres à lutter contre la dépopulation des communes montagnardes et rurales. Rapport au sujet du postulat Schaer, p. 114. Brugg, 1919.

ventif contre l'émigration dans les écoles, dans les casernes comme on le fait contre l'alcoolisme.

Des paysans de l'Oberland en partance pour l'Amérique m'ont déclaré que si on leur avait procuré du terrain en Suisse, ils n'auraient pas songé à s'en aller.

Des chiffres et des faits nous ouvriront les yeux :

Il y a plus de 400 000 Suisses à l'étranger et plus de 400 000 étrangers domiciliés en Suisse. Chaque Suisse qui s'en va est remplacé par 2 étrangers (chiffre officiel cité par l'Office fédéral de l'émigration).

L'excédent des naissances est dépassé et annulé par le chiffre annuel des émigrants. Le déficit ne peut être comblé que par l'immigration étrangère.

La population indigène recule devant l'immigration étrangère qui, un moment contenue pendant la guerre mondiale, tend à reprendre sa forme dangereuse d'avant guerre. (En 1910, il y avait 552 000 étrangers domiciliés.)

La natalité diminue dans des proportions inquiétantes. L'excédent de naissances qui est encore de 11,8 ‰ dans le canton de Soleure, de 10,9 ‰ dans celui d'Uri, de 10,1 ‰ à Fribourg, n'est plus que de 3,6 ‰ dans le canton de Vaud, de 3,3 ‰ à Neuchâtel ; à Genève, depuis 1910, la mortalité est plus forte que la natalité.

Depuis 1918, 100 000 Suisses ont déserté le pays.

* * *

Le moment est venu de s'attaquer résolument à la question des naturalisations et de l'immigration.

La situation ethnique de la Suisse conduit à la marche lente et sûre vers la mort par anémie et par étouffement. Si les coefficients d'accroissement actuels se maintiennent, on peut constater que, dans 70 ans, les étrangers auront la majorité en Suisse.

Dans ces conditions, on est en droit de s'étonner de l'impulsion officielle donnée subitement à l'émigration. Le communiste Platten, envoyé extraordinaire de la république des soviets, fait annoncer par la presse que, lui aussi, va collaborer au mouvement et expédier des agriculteurs suisses en

Russie ! Espérons que les autorités fédérales ne faciliteront pas l'exécution des projets de cet entrepreneur suspect.

Ceux qui veulent savoir où nous en sommes liront avec profit la brochure du Dr Schmidt, parue en 1920¹. Après avoir montré les rapports absolument faussés qui existent entre l'émigration, l'immigration et les naturalisations, l'auteur conclut :

« Si nous laissons empirer encore cet état critique, cela ne signifie pas autre chose que la fin de notre indépendance nationale. Nous en serons les seuls responsables, car nous avons laissé aller les choses au pire, sans réagir.

» Nous n'avons pas d'excédent de population. C'est l'infiltration étrangère, c'est l'étranger qui chasse le Suisse de chez lui. »

La passivité ou le fatalisme seraient un suicide. Puissent ces cris d'alarme être entendus. A chaque officier d'y répondre et d'agir.

Major d'E. M. G. DE VALLIÈRE.

¹ Nationale Bevölkerungspolitik in der Schweiz, von Dr C. A. Schmidt. Zurich. Rascher & Co. 1920.

